



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Banque de France

Question écrite n° 5899

Texte de la question

M. Henri d'Attilio attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le projet de restructuration qui va affecter le réseau des caisses de la Banque de France et ses répercussions sur l'emploi. D'ores et déjà, les activités de caisses de certaines succursales du réseau semblent menacées, sans qu'il soit possible d'obtenir des précisions claires du Gouvernement lui-même. Le gouverneur Trichet, qui a déjà fait procéder, dans les centres industriels en 1996, à 700 suppressions d'emplois, s'apprêterait à dévoiler ses intentions sur l'avenir des caisses. Au niveau national, un millier d'emplois est en jeu. Au niveau local, dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'inquiétude grandit devant la perspective de pertes d'emplois, accompagnées du licenciement probable du personnel non statutaire. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir obtenir du gouverneur de la Banque de France des engagements précis afin que les emplois, les missions de service public assumées par la Banque de France soient préservées.

Texte de la réponse

Le gouverneur de la Banque de France a proposé une réorganisation interne de l'activité de caisse de certaines succursales. Compte tenu de l'importance de ces évolutions, le gouverneur de la Banque de France vient d'engager, à la demande du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, une phase de concertation et de discussions avec les partenaires sociaux. Il est en effet essentiel que les évolutions que les exigences de modernisation et de préparation des échéances européennes pourraient rendre nécessaires soient précédées d'un dialogue social approfondi. Une première rencontre avec les partenaires sociaux a ainsi eu lieu le 15 janvier. Dans ce cadre, il appartiendra à la Banque de France de veiller à ce que toute évolution de son réseau s'inscrive dans le respect de trois objectifs fondamentaux : l'emploi, ce qui implique que tout licenciement soit exclu ; l'aménagement du territoire, qui exige qu'aucune succursale de la Banque de France ne soit fermée ; la qualité du service public, qui dicte les évolutions qui pourraient s'avérer nécessaires. Ce n'est qu'à l'issue de cette phase de dialogue social que le Conseil général de la Banque de France sera appelé à se prononcer sur ce projet.

Données clés

Auteur : [M. Henri d'Attilio](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (12^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5899

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 novembre 1997, page 3885

Réponse publiée le : 16 février 1998, page 846